



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : sous-direction de l'état civil de Nantes

Question écrite n° 17706

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dysfonctionnement latent de la sous-direction de l'état civil de son ministère. Les concitoyens nés dans les anciennes colonies françaises qui souhaitent obtenir certains documents officiels, notamment un acte de naissance, doivent s'adresser à cette sous-direction située à Nantes. Or, les délais de réponse de cette administration, de l'ordre de six mois, sont d'une longueur intolérable et créent de grandes difficultés aux demandeurs. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les nécessaires moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation et améliorer la procédure d'obtention de ces documents d'état civil.

Texte de la réponse

Le délai de six mois indiqué par l'honorable parlementaire ne s'applique pas à la délivrance des actes dont le service central d'état civil est dépositaire. Les requêtes des usagers dans ce domaine sont satisfaites dans un délai variant de quelques jours, quand l'acte est informatisé, à plusieurs semaines quand il ne l'est pas et que l'absence de références ou de tables rend obligatoire une recherche au registre où nombre d'actes résultent de jugements postérieurs de plusieurs années à la date de l'événement. En revanche, lorsqu'une pièce d'état civil est inexistante dans les registres de cette sous-direction et doit être reconstituée en vertu de la loi n° 68-671 du 25 juillet 1988 qui concerne nos concitoyens nés dans les anciens territoires coloniaux, l'instruction du dossier correspondant entraîne un délai plus important, de l'ordre de plusieurs mois dans certains cas, compte tenu des échanges de correspondances ou des difficultés éventuelles (contentieux de nationalité, par exemple). Le service central d'état civil gère plus de 15 millions d'actes, dont il assure la conservation, la mise à jour et la délivrance, et reconstitue près de 90 000 actes par an. Il est quotidiennement destinataire d'une moyenne de 7 000 courriers (ce volume a doublé en cinq ans) et de plus de 3000 appels téléphoniques, auxquels s'ajoute l'étude de milliers de dossiers. Aussi, afin d'améliorer le service rendu aux usagers, des mesures ont d'ores et déjà été prises : renfort de personnels provisoires, amélioration de l'outil informatique, réaménagement des structures. D'autres sont envisagées, parmi lesquelles une vaste opération de numérisation d'actes, qui permettra de réduire sensiblement les délais de délivrance. Une enveloppe pluriannuelle de 10,5 MF a été dégagée à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17706

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4053

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5279